



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2017

DELIBERATION N°D-17-017

**VU** les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'Environnement fixant les attributions du Conseil d'Administration,

**VU** les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'Administration,

**VU** les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'Environnement fixant les dispositions financières et comptables,

**VU** le rapport du Directeur présentant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation et de sécurisation des ouvrages, sites et sentiers situés en cœurs du parc national de la Guadeloupe,

**Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,**

*Décide*

### Article 1

Des opérations de travaux ainsi que leurs plans de financements ci-après, visant à compléter les dossiers des demandes de subvention FEADER sont approuvés.

### Plan de financement

Intitulé	PNG (20%)	FEADER / Région (80%)	TOTAL
Rénovation du sentier de la deuxième chute du Carbet	25 991,23 €	103 964,92 €	<b>129 956,15 €</b>
Rénovation des toitures des carbets de l'aire de pique nique de Corossol	39 601,62 €	158 406,50 €	<b>198 008,12 €</b>
Sécurisation d'ouvrages sur les sentiers dans le cœur du Parc National de la Guadeloupe	11 579,43 €	46 317,70 €	<b>57 897,13 €</b>

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 22 juin 2017.

Le président du conseil d'administration\* de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe

Ferdy LOUISY



Le directeur de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe

Maurice ANSELME